



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Société marseillaise de crédit

Question écrite n° 4116

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur la situation de la Société marseillaise de crédit qui vient de mettre en place un nouveau plan social prévoyant le licenciement de 200 personnes sur l'ensemble du pays. Il y a deux ans déjà, en prévision de pertes importantes, un autre plan avait provoqué le départ de 300 collaborateurs et l'État avait été obligé de participer à la recapitalisation de la SMC qui compte aujourd'hui 2 400 employés. À Marseille et dans le département des Bouches-du-Rhône, un lourd tribut a déjà été payé au chômage dans le domaine industriel. Aujourd'hui, dans le secteur tertiaire, par l'intermédiaire de la SMC, ce sont 80 emplois qui vont encore disparaître. À l'heure où la priorité doit être l'emploi, il est inquiétant de constater qu'une entreprise dont l'actionnaire principal est l'État puisse se comporter d'une telle manière. Ce comportement est d'autant plus grave qu'il entame la confiance de la clientèle actuelle et qu'il ne permet pas d'attirer de nouveaux clients. Les perspectives de développement commercial se trouvent donc sérieusement obscurcies. Quelles mesures vont être prises afin de permettre à la Société marseillaise de crédit de poursuivre son activité dans les meilleures conditions et de permettre aux employés d'assurer leur mission avec une certaine quiétude.

Texte de la réponse

La Société marseillaise de crédit (SMC) a mis en place en 1993 un plan de redressement, qui doit se traduire par le retour de cet établissement à des niveaux de productivité et de rentabilité normaux à partir de l'exercice 1994. Compte tenu de ces perspectives de redressement, l'État actionnaire a décidé d'accompagner cet effort, en apportant à la SMC un montant important de nouveaux fonds propres. Un apport de quatre cent soixante millions de francs a été réalisé à fin 1992. Cet apport a permis à la SMC, compte tenu des pertes enregistrées en 1992, de respecter le minimum réglementaire du ratio de solvabilité. Un nouvel apport de cent soixante millions de francs a été réalisé au 30 juin 1993. Par ces apports, l'État actionnaire témoigne de sa confiance dans l'avenir de la SMC. Le redressement financier de la SMC est la meilleure garantie de la pérennité de l'établissement et de son apport à l'économie régionale.

Données clés

Auteur : [M. Teissier Guy](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4116

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2072

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3326